

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

☎ 02.38.35.86.57

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

Date de la convocation	
10 décembre 2022	
Date d'affichage	
10 décembre 2022	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	15
Votants	16

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le QUINZE décembre à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Christiane, MARTINET Nicolas, DELSARTE Séverine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représenté : COZETTE Laetitia représentée par HECQUET Jacky.

Absents : BITON Kevin, CHAILLOUX Marie-Laure, BRETON Nelly.

Madame DESCHAMPS Céline a été élue secrétaire de séance.

Objet : PROJET PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LOIRE – PARCELLE YI98

La société ABO Wind SARL travaille actuellement sur la finalisation de son projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Beaulieu-sur-Loire. Ce projet avait déjà été présenté lors d'un conseil municipal en 2020.

Après consultation des services de l'état et l'Architecte des Bâtiments de France, cette société a revu son projet initial et est venue présenter son nouveau projet à l'ensemble du conseil municipal lors de sa séance du 30 novembre 2022.

Monsieur Le Maire rappelle quelques généralités du projet :

- Parc de 11 hectares (contre 30 en 2020),
- Situé entre la route de Santranges et la route des Plessis, à proximité des hameaux : Le Buisson, les Moellons Entiers, Le Grand Plessis, la Mothe, et du lotissement les Poiriers.
- Projet compatible avec le PLUI et l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.
- Durée de vie est de 30 à 40 ans
- Implanté sur un sol pauvre en potentiel agricole et séparé par un chemin rural (sans issue)
- Camouflé sous des haies de charmille d'une hauteur de plus de 3 mètres.
- Le raccordement électrique se fera certainement via Belleville-sur-Loire.

Il est demandé aux membres du conseil municipal du 15 décembre 2022 de voter sur l'autorisation d'implantation de ce parc photovoltaïque.

Après délibération, le conseil municipal avec 3 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions,

- CONFIRME son avis défavorable sur le projet du parc photovoltaïque porté par la société ABO WIND.

La Secrétaire de Séance,
Céline DESCHAMPS

Pour copie certifiée conforme,
Maire,

